

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 25006</p>
---	---	---

SEANCE du : 20 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 janvier 2025.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Bérandère BAZANTAY, à partir de 19h20	Bruno COTHOUIS	Marie JARRY	Arnaud PRINTEMPS
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON, à partir de 18h55	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Pierre BUREAU	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Sandra CAILTON	Pascal GABLY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Bérandère BAZANTAY, pouvoir à Jean-François MOREAU jusqu'à 19h20	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Nathalie MOREAU, pouvoir à Stéphanie FILLON	Rodolph THIBAudeau, pouvoir à Constance MACKOW	Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN
Thierry BAUDOUIN, pouvoir à Pascal GABLY	Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU
Philippe ROBIN	Stéphanie FILLON, jusqu'à 18h55	

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Dénomination d'une place à Saint-Porchaire

Yannick CHARRIER présente le dossier.

A Saint-Porchaire, à l'angle de la rue de la Poterie et de la rue François de Liniers se trouve la place du Vieux Four (réf cadastrale CL n°140)

Une plaque de rue est installée sur un mur de la place depuis des années. Cette dénomination n'a pas fait l'objet d'une délibération, et n'est pas reconnue sur les GPS, le cadastre ainsi que sur différentes plateformes.

A ce jour, il convient de régulariser la situation et d'officialiser cette dénomination.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** cette dénomination : Place du vieux Four

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Etienne HUCAULT




Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20250123-DG_DEL_2025_006-DE
Date de télétransmission : 23/01/2025
Date de réception préfecture : 23/01/2025